

TROISIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

QUATRIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

CINQUIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

SIXIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

SEPTIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

HUITIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

NEUVIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

DIXIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

ONZIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

DOUZIEME RESOLUTION

(1) POUR
CONTRE
ABSTENTION

Fait à

Le aout 2020

Signature

NOTE IMPORTANTE :

Un actionnaire ne peut, à la fois, adresser à la Société une procuration et le présent formulaire.

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

(1) rayer les mentions inutiles

Le présent formulaire vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les votes à distance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société trois jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée et que les titulaires d'actions au porteur ont fait parvenir l'attestation constatant l'enregistrement comptable de leurs titres dans le délai ci-dessus indiqué.

Lorsque l'Assemblée est appelée à voter sur une question soulevée en séance, les actions des actionnaires ayant voté à distance ne sont pas prises en compte pour le compte du quorum et ne participent pas au vote.

Toutefois, lorsque la proposition soumise au vote a pour objet ou pour effet d'amender ou de rendre inopérante en tout ou partie une résolution inscrite à l'ordre du jour, les actions des actionnaires ayant voté à distance sont prises en compte pour le calcul du quorum, mais elles sont considérées comme votant contre la proposition, quel que soit le sens du vote émis sur la résolution.

Pièces jointes à l'envoi du présent formulaire :

1. Ordre du jour et textes du projet de résolutions accompagnés d'un exposé des motifs avec l'indication de leur auteur.
2. Formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce pour le cas où l'actionnaire désirerait user de cette faculté.
3. Exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé, tableau des résultats financiers.